

C. M 1458

Le 15 septembre 2017

Madame,
Monsieur,

J'ai le plaisir d'appeler votre attention sur les nouveaux éléments ci-après concernant les communications électroniques entre les Offices des parties contractantes du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (ci-après dénommé "système de Madrid") et le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (ci-après dénommé "OMPI").

Portail des offices du système de Madrid

Les Offices des parties contractantes communiquant actuellement avec le Bureau international de l'OMPI par courrier postal, courrier électronique ou télécopie sont invités à utiliser le portail des offices du système de Madrid, aux fonctions améliorées.

Le portail des offices du système de Madrid est une plateforme en ligne sécurisée offrant aux offices la possibilité de visualiser et de télécharger les communications envoyées par le Bureau international de l'OMPI, ainsi que de lui transmettre des formulaires officiels, des décisions et des réponses à des avis d'irrégularité.

Les communications avec le Bureau international de l'OMPI par voie électronique en format XML, par dépôt électronique ou au moyen d'autres formulaires en ligne restent toutefois à privilégier. Dès lors, en ce qui concerne les offices utilisant déjà ces modes de communication, aucun changement n'est requis.

Des informations détaillées sur les modalités d'accès au portail des offices du système de Madrid et d'utilisation de ce portail sont fournies dans la pièce jointe à la présente note.

./.

/...

Pièce jointe : Modalités d'accès au portail des offices du système de Madrid et d'utilisation de ce portail

Nouveau service en ligne Contact Madrid

Le Bureau international de l'OMPI vient de mettre un nouveau service de contact en ligne à la disposition de tous les utilisateurs du système de Madrid (déposants, titulaires ou leurs mandataires, tiers et Offices des parties contractantes) et du grand public. Grâce au service Contact Madrid, le Bureau international de l'OMPI est en mesure de mieux répondre aux besoins de ses utilisateurs en transférant chaque requête au groupe concerné au sein du Service d'enregistrement de Madrid.

Dès lors, l'adresse électronique générique intreg.mail@wipo.int sera supprimée le 1^{er} novembre 2017. Par ailleurs, les adresses électroniques permettant de communiquer avec les équipes des opérations de Madrid (à savoir madrid.team1@wipo.int, madrid.team2@wipo.int et madrid.team3@wipo.int) ne seront plus directement accessibles après le 15 décembre 2017.

Dès le 16 décembre 2017, le service Contact Madrid deviendra le principal point de contact électronique avec le Bureau international de l'OMPI pour ce qui concerne les requêtes et demandes de renseignement relatives au système de Madrid.

Le Bureau international de l'OMPI encourage les Offices des parties contractantes du système de Madrid à commencer à utiliser le service Contact Madrid et leur saurait gré de bien vouloir diffuser cette information auprès des autres utilisateurs du système.

De plus amples renseignements sur le service Contact Madrid peuvent être obtenus à l'adresse <http://www.wipo.int/madrid/fr/contact/>.

Le service Contact Madrid est accessible à partir de la page d'accueil du système de Madrid, sous la rubrique "Contacts", ou directement à l'adresse <http://www.wipo.int/madrid/fr/contact/>.

Nouveau service Madrid Monitor

Le service Madrid Monitor, lancé afin d'améliorer l'expérience client et de fournir des services en ligne plus efficaces à l'ensemble des utilisateurs du système de Madrid, permet, grâce à un seul et même outil, de suivre l'évolution des marques enregistrées en vertu du système de Madrid. Le service Madrid Monitor est accessible à partir de la page d'accueil du système de Madrid, sous la rubrique "Contacts", ou directement à l'adresse <http://www.wipo.int/madrid/monitor>.

Le service Madrid Monitor offre une nouvelle interface de recherche combinant dans une seule application les fonctions et informations actuellement accessibles dans la *Gazette OMPI des marques internationales* et dans ROMARIN et par l'intermédiaire de Madrid E-Alert et du service de suivi en temps réel (Madrid Real-Time Status). Dès le 30 novembre 2017, ces instruments fonctionnant de façon autonome seront supprimés et ne seront plus accessibles sur le site Web de l'OMPI.

/...

Le Bureau international fournira l'appui nécessaire dans le cadre de cette transition, y compris l'assistance technique requise pour remplacer les protocoles de recherche ou d'établissement de rapports fondés sur ROMARIN que les offices pourraient avoir mis en place. Les offices peuvent demander une assistance technique par l'intermédiaire du service en ligne Contact Madrid. Au cours des prochains mois, des didacticiels et des documents d'accompagnement supplémentaires seront mis à disposition en vue de faciliter la transition pour tous les utilisateurs du système de Madrid.

Je vous remercie de votre coopération et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Wang Binying
Vice-directrice générale

MODALITES D'ACCES AU PORTAIL DES OFFICES DU SYSTEME DE MADRID ET D'UTILISATION DE CE PORTAIL

1. Le portail des offices du système de Madrid constitue un moyen sécurisé et efficace d'échanger des documents et des notifications avec le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Les Offices des parties contractantes du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques peuvent, au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe, accéder à leur portail personnalisé où ils seront en mesure

- de consulter et de télécharger les notifications de l'OMPI (en cours et passées);
- de transférer des documents officiels;
- de transmettre les demandes, formulaires, notifications et décisions de l'office et autres requêtes;
- de répondre aux avis d'irrégularité;
- d'assurer le suivi de tout enregistrement international en temps réel; et
- de parcourir le registre international et la *Gazette OMPI des marques internationales*.

2. Pour accéder au portail des offices du système de Madrid, une personne habilitée de l'Office d'une partie contractante du système de Madrid doit d'abord créer un compte OMPI en utilisant une adresse électronique officielle. Ensuite, cette personne doit soumettre au Bureau international de l'OMPI une demande d'accès au portail.

3. De plus amples renseignements sur le portail des offices du système de Madrid peuvent être obtenus à l'adresse
http://www.wipo.int/madrid/fr/contracting_parties/madrid_portal_info.html.

4. Un compte OMPI peut être créé à l'adresse
<https://www3.wipo.int/wipoaccounts/fr/usercenter/public/register.jsf>.

5. La demande d'accès au portail des offices du système de Madrid doit être soumise au Bureau international de l'OMPI à l'adresse <http://www.wipo.int/madrid/fr/contact/>.

6. Le Bureau international de l'OMPI, qui ne cesse d'œuvrer à l'amélioration du portail des offices du système de Madrid, encourage les Offices des parties contractantes, en particulier ceux qui n'ont pas encore établi un dispositif différent de communication électronique avec le Bureau international, à utiliser cette plateforme en ligne.

[Fin de l'annexe]